

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2021

Etabli en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-CINQ DU MOIS DE FEVRIER**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président, Alain BLINETTE, le 19 février 2021.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président

**Etaients présents** : N. Daguët, J-M. Chaudot, X. Coquibus, A. Lomberger, P. Marcoux, Ch. Bon, Th. Savin, D. Jacquet, J Saccamani, J. Pruneau, Cl. Demangeon, J-F Cercley, A. Nicolle, Y. Poirot, Ph. Lambert, Ch. Guinet, R. Bressand, M. Lambert, St. Catalot, D. Cheminot, B. Gradoz (suppléant de JM Pageaux), A. Todeschini, P. Parot, Ch. Laurençot, H. Naji, M. Breton, Ph. Ghiles, V. Thomas, J. Collinet, M. Olivier-Paquis, A. Paufert, M-F Miallet, J-Cl Gulot, M. Vassilev, N. Caille, Ch. Dureux, M. Vallée, Y. Guignot, M. Braconnier, D. Thevenot, S. Abbey, F. Perrotin (suppléant de JP Bonvalot), C. Duvernoy, J. Chaveca, O. Vuillier, F. Henning, JP Couriol, E. Mandigon, A. Blinette, D. Moreau, P. Bolot (suppléant de M. Ousset), J. Chenevier, L. Pecquery, R. Rousselle, Cl. Gauthier, J-P Sornay, J-P Geoffroy, I. Schneider, J-L Meunier.

**Absents excusés, représentés** : J. Debellemanière a donné pouvoir à A. Paufert, G. De Gérauwilliers a donné pouvoir à J. Chaveca, JN Rousset a donné pouvoir à S. Abbey, F. Lagier a donné pouvoir à A. Blinette, I. Bouclans a donné pouvoir à F. Henning, E. Jeudy a donné pouvoir à Th. Savin, B. Royer a donné pouvoir à M. Braconnier.

**Absents non excusés** : D. Bergerot D. Raillard, Th. Beuchet, D. Tartrat, J-Ch Vagner.

**Secrétaire de séance** : N. Daguët conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **20. Fonds Régional des Territoires : Modification du règlement d'intervention**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** des membres présents :

- **APPROUVE** la modification du règlement d'intervention du Fonds Régional des Territoires dont le projet est joint en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le règlement d'intervention du Fonds Régional des Territoires modifié

### **21. Pépinières de commerces et de services – SARL DA SILVA Delphine**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** des membres présents :

- **MAINTIENT** le dispositif « PEPICOS », au titre de la **seconde année**, à la SARL DA SILVA Delphine, sise 3 impasse du Fournil, 70 600 Vars, représentée par Mme Delphine DA SILVA, gérante de l'établissement « La Souris Gourmande » pour la poursuite d'activité de son commerce d'épicerie fine.
- **ALLOUE** à la SARL DA SILVA Delphine, l'aide financière annuelle de 1 200.00 € pour la période du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 juillet 2021 dont le loyer mensuel est de 600.00 € hors charges/assurances, aide plafonnée à 500.00 € de loyer mensuel hors charges/assurances (soit 20% de 500.00 € x 12 mois),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier

### **22. Pépinières de commerces et de services – SARL MA BOULANGE**

X. Coquibus et A. Lomberger ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la **majorité** des membres présents :

- **ATTRIBUE** le dispositif « PEPICOS » à la SARL MA BOULANGE sise 1 avenue Charles Couyba, 70100 ARC-LES-GRAY, représentée par M. Adrien LOMBERGER, gérant de l'établissement MA BOULANGE, pour la création de son commerce de dépôt de pains et de pâtisseries et salon de thé.
- **ALLOUE** à la SARL MA BOULANGE, l'aide financière annuelle comme suit :
  - 1 800.00 € pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2022 dont le loyer mensuel est de 900.00 € hors charges/assurances, aide plafonnée à 500.00 € de loyer mensuel hors charges/assurances (soit 30 % de 500.00 € x 12 mois).
  - 20 % du montant du loyer mensuel plafonné à 500.00 € hors charges/assurances pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**23. ZA GRAY SUD II - Extension du réseau concédé d'électricité et création d'un génie civil de télécommunications pour la création d'un accès**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le programme des travaux présentés ci-dessus.
- **DEMANDE** au SIED 70 la réalisation des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour la création d'un accès ZA GRAY SUD II.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'annexe financière prévisionnelle à la convention de mandat entre la Communauté de Communes Val de Gray et le SIED 70 relative aux travaux sus-désignés ainsi que tout document relatif à ce dossier.
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants

**24. Création de postes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les créations de postes suivantes à compter du 01/03/2021 :
  - 1 poste d'attaché à temps non complet 5 heures hebdomadaires
  - 1 poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - 2 postes de rédacteurs principaux 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 2 postes d'adjoints administratifs principaux 1<sup>ère</sup> classe
  - 2 postes d'adjoints administratifs principaux 2<sup>ème</sup> classe
- **PRECISE** que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président à signer tout document relatif à ce dossier

**25. Actualisation du tableau des effectifs au 01/03/2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la suppression de poste à temps complet d'un éducateur APS.
- **ADOPTE** le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> mars 2021 :

Cadres d'emplois et grades :	Nb de poste	Emploi (définir le poste)	DH du poste
<b>Cadre d'emplois des attachés territoriaux</b>			
Attaché territorial	1	Directeur des services	35
Attaché territorial	1	Juriste	35
Attaché territorial/ingénieur	1	Chef de projet développement économique	35
Attaché territorial	1	Chef de projet développement urbain	35
Attaché territorial	1	Chargé administratif du réseaux	5
<b>Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux</b>			
Ingénieur principal	1	Ingénierie - SC	35
Ingénieur	1	Chef de projet développement du territoire et ingénierie	35
Ingénieur	1	Chargée de missions - sc	35
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs</b>			
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Responsable finances	35
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Gestionnaire marchés publics	35
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Gestionnaire marchés publics	35
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	Réfèrent subvention	35
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	VACANT	35
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	Gestionnaire marchés publics	35
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	Gestionnaire marchés publics	35
Rédacteur	1	Responsable comptabilité	35

Rédacteur	1	Responsable RH	35
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>			
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Secrétaire de Direction	35
	1	Assistante de gestion payes et carrières	35
	1	Coordinateur marchés publics	35
	1	Assistant gestion budgétaire et comptable	35
	1	Assistante de gestion développement économique	35
	1	Gestionnaire marchés publics	35
	1	Gestionnaire marchés publics	35
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Secrétaire de Direction	35
	1	Assistant administratif divers services	35
	1	Assistante administrative	35
	1	Agent chargé de l'accueil	35
	1	Tourisme : développement et promotion	35
	1	Tourisme : accueil et information	35
	1	Assistant administratif divers services	35
	1	Gestionnaire marchés publics	35
	1	Gestionnaire marchés publics	35
Adjoint administratif	1	Assistant gestion budgétaire et comptable	35
	1	Assistant administratif divers services	35
	1	Assistante de gestion emplois et compétences	35
	1	Assistante RH	35
	1	VACANT	35
	1	Assistante gestion financière	35
	1	Tourisme : accueil et information	35
	1	VACANT	35
	1	Responsable de gestion payes et carrières	35
	1	Gestionnaire adm et financière des locations	35
	1	VACANT	35
	1	Informaticien	35
	1	Chargée de communication	35
<b>Cadre d'emplois des techniciens</b>			
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	Responsable prog, animation cinéma	35
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Chargé de mission eau et assainissement	35
Technicien	1	VACANT	35
<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</b>			
Agent de maîtrise	1	Responsable pôle technique	35
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>			
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Agent de maintenance - service commun	35
	1	Agent de maintenance polyvalent	35
	1	Agent de maintenance - service commun	35
	1	Agent de maintenance - service commun	35
	1	Responsable « garage »	35
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	Agent de maintenance service commun	35
	1	Agent de maintenance service commun	35
	1	Gestionnaire camping de Gray	35
Adjoint technique	1	Agent de maintenance polyvalent	35
	1		5
	1		35
	1		35

	1		35
	1		35
	1		35
	1	Agent de maintenance - service commun	35
	1	Agent de maintenance - service commun	35
	1	Agent de maintenance - espaces verts	35
	1	Technicienne réseaux	35
	1	Agent de maintenance - service commun	35
	1	Agent de maintenance - service commun	35
	1	Agent de maintenance - service commun	35
	1	Agent de maintenance - service commun	35
<b>Cadre d'emplois des éducateurs des APS</b>			
Éducateur APS principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Responsable gestion des équipements sportifs	35
	1	Maitre-nageur	35
Éducateur APS	1	Maitre-nageur	35
<b>Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine</b>			
Adjoint territorial du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Médiathèque	35
Adjoint territorial du patrimoine	1	Médiathèque	35
Adjoint territorial du patrimoine	1	Projectionniste	35

#### **26. Adoption du règlement des formations de la CCVG**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le règlement des formations de la Communauté de Communes Val de Gray dont le projet est joint en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un vice-président à signer tout document relatif à ce dossier

#### **27. Désignation des représentants de la Communauté de Communes Val de Gray au Syndicat mixte d'aménagement Vingeanne et Bèze Albane**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE M. COUTURIER Jacques** de la commune d'Attricourt comme titulaire et **M. VAGNER Jean-Christophe** de la commune de Loeuilley comme suppléant pour siéger au syndicat mixte d'aménagement de la Vingeanne et Bèze-Albane

#### **28. Tarifs de mise à disposition de maîtres-nageurs auprès des établissements scolaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les tarifs indiqués ci-dessus pour la mise à disposition de maîtres-nageurs auprès des établissements scolaires lors d'activités organisées par la collectivité à la piscine des Capucins et au bassin nautique Christian Bergelin

#### **29. Conventions de partenariat pour le développement touristique des destinations Vesoul Val de Saône et Vallée de l'Ognon**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle de partenariat 2021-2023 pour le développement touristique Vesoul Val de Saône dont le projet est joint en annexe.
- **APPROUVE** la convention de partenariat 2021 pour le développement touristique Vallée de l'Ognon dont le projet est joint en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions sus-désignées ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

**30. Convention de partenariat relative à l'exploitation et à la gestion du camping et de la base de loisirs à Pesmes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative à l'exploitation et à la gestion du camping et de la base de loisirs à Pesmes dont le projet est joint en annexe pour une durée d'un an.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat sus-désignée ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier

**31. Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Val de Gray et le Centre Information Jeunesse de Haute-Saône**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention de partenariat conclue entre le Centre Information Jeunesse de Haute-Saône et la Communauté de Communes Val de Gray dont le projet est joint en annexe pour une durée de deux ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

**32. Transfert de compétence « organisation de la mobilité »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes Val de Gray pour les services de mobilités et d'accompagnement sus-désignés.
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux communes membres de la Communauté de Communes Val de Gray qui ont trois mois pour accepter le transfert par délibération. A défaut, leurs décisions sont réputées favorables.
- **CHARGE** Monsieur le Président, en cas d'accord à la majorité qualifiée des communes membres, de demander à Madame la Préfète de prononcer le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes Val de Gray par arrêté préfectoral et ce, pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**33. Quart de l'investissement – Budget Général – Modification de la délibération n°2021-15**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget général réparties comme suit :

CHAPITRE	OPERATION	ARTICLE	INVESTISSEMENT VOTES
20	Subventions habitat 70	20415342	18 000.00 €
	Subvention région	204123	21 000.00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>			<b>39 000.00 €</b>
21	Clôture salle festival	21738	3 700.00 €
	Aménagement CTC	21738	3 500.00 €
	Enrochement berge plage	21718	3 500.00 €
	Local basket gym. Delaunay	21318	800.00 €
	Achat poids lourd	21828	56 400.00 €
	Matériel informatique	21838	10 000.00 €
	Matériels	2188	20 000.00 €
	Terrain SAFER	2111	35 000.00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>			<b>132 900.00 €</b>
23	Accessibilité gymnases	2317	200 000.00 €
	Hôtel communautaire	2313	15 000.00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>			<b>215 000.00 €</b>

**34. Quart de l'investissement – Budget Eau - Modification de la délibération n°2021-16**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget eau réparties comme suit :

CHAPITRE	OPERATION	ARTICLE	INVESTISSEMENT VOTES
21	Travaux Arc les Gray - Rue Vergy	21311	27 600.00 €
	Travaux Nantilly – Extension de réseau	21311	10 000.00 €
	Station UPEP de Gray – Travaux bâtiment	21311	21 300.00 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>		<b>58 900.00 €</b>
23	Protection captage Gray /Arc les Gray	2315	39 600.00 €
	UPEP MANTOCHE	2313	30 000.00 €
	UPEP CHAMPTONNAY	2313	10 000.00 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>		<b>79 600.00 €</b>

**35. Quart de l'investissement – Budget Assainissement - Modification de la délibération n°2021-17**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget assainissement réparties comme suit :

CHAPITRE	OPERATION	ARTICLE	INVESTISSEMENT VOTES
20	Diag. Assainissement	2031	25 000.00 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>		<b>25 000.00 €</b>
21	Travaux amélioration STEP ESSERTENNE	217532	4 700.00 €
	Tampon rue de la Libération à Gray	21532	3 700.00 €
	Renouvellement de la centrifugeuse	21532	140 000.00 €
	Remplacement tampon CHAMPVANS	21532	3 080.00 €
	Travaux NANTILLY - Extension du réseau	21532	15 000.00 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>		<b>166 480.00 €</b>
23	Travaux dévoiement Velesmes-Echevanne	2317	25 000.00 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>		<b>25 000.00 €</b>

**36. Débat d'orientation budgétaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires après la présentation du Rapport d'Orientations budgétaires.

Le Président



Alain BLINETTE

*Affiché à la CC Val de Gray : 01 mars 2021 (jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2021)*